

# Annnonce aux Médias

## Direction de la Communication

Réf: MA103f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

Strasbourg, 02.10.2009

## « Paysage et forces déterminantes » Huitième Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

**Date :** 8-9 octobre 2009

**Lieu :** Malmö (Suède)

**Organisée** par le Conseil de l'Europe, Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – Direction de la Culture et du Patrimoine naturel et culturel, en collaboration avec le *Swedish National Heritage Board* et d'autres autorités de Suède.

**Description :** Quelque 300 participants de plusieurs pays du monde seront présents à la 8<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la [Convention européenne du paysage](#). Le changement climatique et le nouveau paradigme de l'énergie, le « globalpaysage », les transformations sociales, ainsi que les systèmes de production et modes de consommation, figurent parmi les thèmes qui seront abordés.

Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera aussi pour la première fois remis à cette occasion.

[Lien vers le Programme](#)

### Information complémentaire :

La Convention européenne du paysage est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. La Convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. En prenant en compte les valeurs paysagères, naturelles et culturelles du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à préserver la vie et la qualité de la vie pour tous.

Pour plus d'information: <http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention/fr>

### Contacts :

#### Contacts au Conseil de l'Europe :

**Correspondante de presse pour les pays nordiques :** Päivi Suhonen (Tel. +46 70 090 66 11 ; [coenordic@gmail.com](mailto:coenordic@gmail.com))

#### Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire :

Maguelonne Déjeant-Pons (Tel : +33 3 88 41 22 53 ; [maguelonne.dejeant-pons@coe.int](mailto:maguelonne.dejeant-pons@coe.int))

Béatrice Sauvageot (Tel : +33 3 88 41 22 53 ; [beatrice.sauvageot@coe.int](mailto:beatrice.sauvageot@coe.int))

#### Swedish National Heritage Board :

Nataliya Hulusjö (Tel: +46 (0)8 51 91 84 25, [nataliya.hulusjo@raa.se](mailto:nataliya.hulusjo@raa.se))

Jerker Moström (Tel:+ 46 (0)8 51 91 85 34; [jerker.mostrom@raa.se](mailto:jerker.mostrom@raa.se))

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)